



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> 44296	De Mme Bérengère Poletti ( Les Républicains - Ardennes )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Europe et affaires étrangères		<b>Ministère attributaire</b> > Europe et affaires étrangères
<b>Rubrique</b> > sports	<b>Tête d'analyse</b> > Jeux Olympiques d'hiver 2022	<b>Analyse</b> > Jeux Olympiques d'hiver 2022.
Question publiée au JO le : 15/02/2022 Réponse publiée au JO le : 10/05/2022 page : 3147		

### Texte de la question

Mme Bérengère Poletti appelle l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur les jeux Olympiques d'hiver 2022. Le 4 février 2022, les jeux Olympiques d'hiver se sont ouverts à Pékin dans un contexte polémique. Entre crise sanitaire et crise diplomatique, la dimension écologique de cet évènement est également pointée du doigt. De nombreux observateurs dénoncent le désastre écologique qu'il représente. Les épreuves de ski se déroulent sur des pistes aménagées et situées sur un site naturel protégé, dans une région particulièrement aride. Carmen de Jong, professeure en hydrologie à l'université de Strasbourg, indique que près de 200 millions de litres d'eau seront utilisés pour alimenter les centaines de canons nécessaires pour recouvrir les pistes d'une neige exclusivement artificielle. Cela constitue un véritable non-sens pour l'ère climatique dans laquelle on est entré. De nombreux sportifs ne comprennent pas la décision du CIO d'organiser ces jeux Olympiques d'hiver dans des pays où la pratique du ski alpin est peu répandue et dans des régions où le climat ne permet pas de recouvrir les pistes d'une neige majoritairement naturelle. La France est signataire et ambassadrice des accords sur le climat. La Chine bénéficie de subsides dans le cadre de l'aide publique au développement (APD) française. Le pays ne saurait alors subventionner tout projet pouvant être lié à l'organisation de ces jeux Olympiques. C'est pourquoi elle l'interroge et lui demande si la Chine a bénéficié de subsides dans le cadre de la politique de solidarité française pour l'organisation et de ces jeux et comment il entend répondre aux réflexions faites par les compétiteurs sur la dimension écologique de cet évènement.

### Texte de la réponse

Le climat, la biodiversité et l'environnement sont des axes prioritaires de la relation bilatérale franco-chinoise. Notre coopération dans ces domaines repose notamment sur l'appel de Pékin sur la conservation de la biodiversité et le changement climatique, lancé en 2019 par le Président de la République et le Président Xi Jinping. La France et la Chine se sont engagées à augmenter leurs efforts en matière de lutte contre le changement climatique, à accélérer leur transition vers un développement vert, sobre en carbone et résilient, et à agir pour valoriser, conserver et restaurer la biodiversité. Les projets bilatéraux conduits par la France en Chine, essentiellement des prêts à taux de marché, s'inscrivent en appui de projets destinés à la diffusion de bonnes pratiques et de savoirs ou savoir-faire correspondant à nos priorités. Ces projets portent sur les questions de développement durable, d'énergies renouvelables et de protection de l'environnement pour leur grande majorité. Le soutien à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de Pékin en 2022 n'entrait pas dans ce champ.